



Dossier

bonnes résolutions

2015



Liste de vérification pour un début d'année « sans stress »



Cotisez à votre Reer 2014 ou 2015

La date limite pour la contribution REER 2014 est le 2 mars 2015.

Pour connaître le montant de votre cotisation maximale, veuillez vous référer à votre avis de cotisation 2013 émis par le Gouvernement Fédéral.

[Pour plus de détails sur les Reer, cliquez ici.](#)



Cotisez à votre CELI en 2015

Savez-vous que vous pouvez également rattraper les cotisations manquées dans les années antérieures?

Cotiser à votre CELI ou votre REER? La réponse dépend de votre taux d'imposition actuel et futur.

[Pour consulter notre tableau CELI vs REER, cliquez ici.](#)



Vous renouvelez votre hypothèque en 2015?

Vous devez refinancer votre propriété, ou seulement négocier un nouveau taux?

[Contactez-nous](#), nous pouvons vous conseiller.



Votre famille est-elle bien en sécurité?

Il pourrait être le temps d'analyser l'évolution de votre situation personnelle afin de s'assurer que vous êtes bien protégé.

[Contactez-nous](#) pour une analyse complète de votre sécurité financière.



Consolidez vos actifs et réduisez vos frais de gestion

Vous avez des placements dans une autre institution? Savez-vous qu'en consolidant vos investissements, vous pourriez profiter d'un taux avantageux sur la gestion de votre portefeuille en plus de bénéficier d'une analyse globale sur votre situation financière?

De plus, en nous référant un membre de votre famille, vous pourriez tous bénéficier des avantages de notre nouveau programme Mon Patrimoine.



Cotisez à votre REEE cette année

Que vous ayez un nouveau membre à votre famille ou que vos enfants grandissent trop vite... il n'est jamais trop tôt pour profiter des avantages d'un REEE....

Profitez des dernières années avant que votre enfant soit aux études post-secondaires pour maximiser vos cotisations.

[Pour plus de détails, cliquez ici.](#)